



Fuite de plafond toujours pas résolu depuis le mois d'avril

Par **mickael**, le **20/09/2011** à **01:45**

Bonjour,

Je vous envoie ce message car j'ai une location en pavillon neuf qui on moins de 3 ans, avec l'organisme (logipays) et depuis le mois avril 2011 j'ai une fuite au plafond d'une chambre,j'ai appeler mon organisme il me dit qu'il vont faire appel a une entreprise de couvreur,je rappel au mois de mai mon organisme pour savoir si il avait fait le necessaire pour notre fuite,il nous réponde oui l'entreprise est passer chez vous réparer la fuite,le problème c'est que j'ai vu personne,donec il devais refaire intervenir l'entreprise qui sont jamais venu d'ailleur,donec on décide d'envoyé une lettre recommandé en juillet avec accusé de réception avec des photos des dégats,car entre temp le plafond a pourris tâche noir et gonflet,je rappel pour savoir si il compter réparer la fuite il me dise toujours oui mais a ce jour toujours personne,par-contre l'organisme me dise une fois la fuite réparer de faire marché mon assurance pour un dégat des eaux est-ce qu'il dise vrait? c'est pas plutôt leur assurance qui doivent intervenir? car pour moi c'est pas un dégat des eaux c'est pas de notre faute, c'est une fuite a leur toiture

donec mes question sont: sur qui me retourné si l'organisme ne fait pas le necessaire?

est ce que je doit faire intervenir mon assurance pour refaire la peinture ?

merci de vos réponse

Par **mimi493**, le **20/09/2011 à 04:34**

Oui, faites une déclaration à votre assurance

Et LRAR de **mise en demeure** au bailleur (pas à l'agence) relatant la chronologie et vu depuis le temps que ça dure, la réparation sans délai, faute de quoi vous vous adresserez au tribunal d'instance pour obtenir les travaux sous astreinte journalière en sus des dommages et intérêts

Par **mickael**, le **20/09/2011 à 10:39**

j'ai faite ma déclaration a mon assurance ils vont m'envoyé un constat de dégat des eaux, c'est comme même mon assurance qui doit prendre en charge les réparation du plafond pour la peinture?

une question c'est quoi LRAR de mise en demeure ?

merci pour votre réponse

Par **aie mac**, le **20/09/2011 à 12:25**

bonjour

[citation]j'ai faite ma déclaration a mon assurance ils vont m'envoyé un constat de dégat des eaux, c'est comme même mon assurance qui doit prendre en charge les réparation du plafond pour la peinture? [/citation]

oui, du fait de l'application de conventions d'assurances (ici, en l'occurence, c'est la CIDRE). ce sous réserve que le contrat du bailleur permette son application.

Par **mickael**, le **05/12/2011 à 12:14**

Bonjour, j'ai toujours mon dégat des eaux au plafond d'une de mes chambre, logipays ne veulent pas faire intervenir une entreprise autre que celle qui a construit les logements, car les logement sont neuf ils ont 2 ans, le probleme apres plusieurs fax a l'entreprise pour une demande d'intervention de la part de logipays, ils ont aucune réponse de leur part je leur est expliquer que mon plafond s'empiré en 2 jours j'ai vidé 2 seaux d'eau, il m'on répondu qu'il peuvent rien faire même si le plafond s'écroule il assumerai les conséquences vers qui je peut me retourner pour faire bougé les choses?
la mairie de ma ville est au courant du soucis que j'ai

merci
cdt

Par **cathy14210**, le **03/01/2012** à **09:54**

bonjour,
mois aussi j'ai des gros problème avec logis pays nous ses des moisissure qui son très importante dans 3 chambre sur 4 et la salle de bain ainsi que les wvc depuis trois mois et il ne bouge pas nous somme 8 a vivre dans cette maison et forcement souvent malade moi qui suis asmatique ses pas le tops si quelqu'un prouvait me dire se que nous pouvons faire pour qu'il bouge sa serai super

merci

Par **mickael**, le **03/01/2012** à **11:39**

bonjour,

vous pouvez vous faire aidez par que choisir a caen ,
il vont vous dire quel démarche faire
cdt